

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS CAP CAMARAT ANNIVERSARY

### ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

La société **SPBI**, société anonyme au capital de 51 541 628 euros, dont le siège social est situé Parc d'activités de l'Eraudière - CS 30045 - 34 rue Eric Tabarly - 85170 Dompierre-sur-Yon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon sous le numéro 491 373 702 (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat en France, Allemagne et au Royaume-Uni (ci-après le « Jeu »).

L'Organisateur confie à la société **NUMBERLY**, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 28 rue de Châteaudun - 75009 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 908 030 018 (ci-après « l'Opérateur ») la gestion du Jeu pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur, via l'Opérateur, met en œuvre le Jeu en fonction des pays et des périodes précisées au sein du tableau ci-dessous. Les sites sur lesquels est accessible le Jeu sont également précisés au sein du tableau ci-dessous (ci-après le ou le(s) « Site(s) »).

Site internet	Pays	Période du Jeu
<a href="https://cap-camarat-anniversary.jeanneau.com/">https://cap-camarat-anniversary.jeanneau.com/</a>	France	Du 02/12/2022 à 00:01 UTC+2 au 10/02/2023 23:59 UTC+2
<a href="https://cap-camarat-anniversary.jeanneau.com/quiz/1155626_1183/.html">https://cap-camarat-anniversary.jeanneau.com/quiz/1155626_1183/.html</a>	Allemagne	Du 20/01/2023 à 00:01 UTC+2 au 10/02/2023 à 23:59 UTC+2
<a href="https://cap-camarat-anniversary.jeanneau.com/quiz/1147497_1183/Jeanneau-Camarat-Days.html">https://cap-camarat-anniversary.jeanneau.com/quiz/1147497_1183/Jeanneau-Camarat-Days.html</a>	Royaume-Uni	Du 11/12/2022 00:01UTC+2 au 10/02/2023 23:59UTC+2

**(!) Une seule participation par personne (même nom, prénom, domicile) sera prise en compte.**

**(!) La participation n'est valable que si le participant s'inscrit sur un (1) seul des Sites, celui correspondant à son lieu de résidence.**

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

#### 2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant, soit en France métropolitaine (incluant la Corse) soit au Royaume-Uni, soit en Allemagne, à l'exclusion :

- du personnel de l'Organisateur ;
- du personnel de BENETEAU (société anonyme au capital social de 8 278 984 euros, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 487 080 194 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON, dont le siège social est situé 16 boulevard de la Mer à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85800) ainsi que de ses sociétés affiliées au sens de l'article L233-1 du code de commerce ;
- du personnel des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu ;
- de la famille proche de tout personnel désigné ci-dessus (parents, enfants, frères et sœurs, conjoint, ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Tout participant doit obligatoirement indiquer à l'Organisateur, en renseignant les champs prévus à cet effet : son nom, son prénom, son adresse électronique valide, son code postal, son pays de résidence, et préciser si elle est titulaire du permis bateau ou non, et si oui, en préciser la nature.

De manière facultative tout participant est invité à communiquer les informations suivantes à l'Organisateur : son numéro de téléphone, son port d'attache si un champ est prévu à cet effet et si elle accepte de recevoir des offres de la part de la part de l'Organisateur et/ou du concessionnaire attribué.

## **2.2 Validité de la participation**

**Pour rappel :**

**(!) Une seule participation par personne (même nom, prénom, domicile) sera prise en compte.**

**(!) La participation n'est valable que si le participant s'inscrit sur un (1) seul des Sites, celui correspondant à son lieu de résidence.**

**Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants qui auront répondu correctement aux trois questions.**

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne.

## **ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU**

### **3.1 Mécanique du Jeu**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit :

- Se rendre sur le Site correspondant à son pays de résidence (France, Allemagne ou Royaume-Uni, cf. article 1 du présent règlement) et cliquer sur "*Je participe*" ;
- S'inscrire en remplissant le formulaire de participation tel que défini à l'article 2 du règlement et cliquer sur "*Envoi*";
- Répondre à chacune des trois (3) questions, en cochant, parmi les réponses proposées, la réponse estimée exacte, et de valider sa participation. Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants qui auront répondu correctement aux trois questions.

Après avoir participé, le participant pourra, s'il le souhaite, inviter ses proches à participer au Jeu sur le Site soit via Facebook, soit via Messenger. Dans tous les cas, ce partage sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de Meta.

### **3.2 Invitations envoyées par le participant à ses proches**

Le participant peut décider, s'il le souhaite, d'inviter certains de ses proches à s'inscrire au Jeu. L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu pour le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

### **ARTICLE 4. DOTATION**

Sous réserve du respect du présent règlement de Jeu, et dans les conditions prévues audit règlement, le gagnant se verra attribuer la dotation suivante : **UN (1) BATEAU DE MARQUE JEANNEAU, MODELE CAP CAMARAT 5.5 CC**, dont la description complète figure à l'Annexe n°1, d'une valeur unitaire moyenne de :

- En France : **38 744,40 € TTC**, comprenant la TVA, le transport, la motorisation, les batteries, les frais de manutention, la préparation/mise en service, l'antifouling et la mise à l'eau ;
- Au Royaume-Uni : **37 554,00 £ TTC**, comprenant la TVA, le transport, la motorisation, les batteries, les frais de manutention, la préparation/mise en service, l'antifouling et la mise à l'eau ;
- En Allemagne : **43 847,02 € TTC**, comprenant la TVA, le transport, la motorisation, les batteries, les frais de manutention, la préparation/mise en service, l'antifouling et la mise à l'eau.

Il est précisé que la valeur indiquée pour ces dotations correspond au prix public couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins du présent Jeu, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustration et n'ont aucune valeur contractuelle.

Les frais de transport de la dotation sont compris dans la valeur unitaire moyenne et sont à la charge de l'Organisateur.

La dotation sera remise à un membre du réseau de concessionnaires de la marque JEANNEAU, désigné par l'Organisateur. L'Organisateur mettra le gagnant et le concessionnaire concerné en relation, afin qu'ils puissent convenir d'une date pour la remise de la dotation.

Remise de la dotation prévue : entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 août 2023.

L'Organisateur ne pourrait être tenu pour responsable en cas de retard, de perte ou de dommage affectant la dotation.

La dotation peut être soumise à des conditions d'utilisation particulières imposées par l'Organisateur, ce que les participants et le gagnant déclarent accepter. Les conditions particulières d'utilisation de la dotation seront communiquées au gagnant ultérieurement (conditions générales de garantie, manuel d'utilisation...).

L'Organisateur ne prend pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de gardiennage, de mouillage au port, et/ou tout autres frais liés à l'utilisation de la dotation, lesquels demeurent à la charge exclusive du gagnant.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue. La dotation ne pourra pas donner lieu, de la part du gagnant, à une quelconque contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans le délai indiqué à l'article 5 pour récupérer sa dotation sera réputé renoncer à celle-ci et la dotation pourra être attribuée à un gagnant suppléant ou non remis en jeu au choix discrétionnaire de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses partenaires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne seraient encourir une quelconque responsabilité en cas de dommages de quelque nature qu'ils soient lors de la livraison de la dotation.

#### **ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

La désignation du gagnant s'effectuera par tirage au sort le 15/02/2023 à 16h00 UTC+2 au moyen d'un algorithme de désignation aléatoire. Le gagnant sera désigné après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant, et seront contactés par l'Organisateur par courrier électronique.

Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et la dotation restera la propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que la dotation remportée par les gagnants, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de sa dotation.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, sa dotation ne lui serait pas attribuée. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des dotations déjà envoyées.

#### **ARTICLE 6. FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de participation au Jeu qu'ils soient (frais d'affranchissement, frais de connexion internet) ne sont pas remboursables par l'Organisateur.

#### **ARTICLE 7. PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES**

Les données personnelles des participants feront l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur et l'Opérateur, conformément aux exigences imposées par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et dans les conditions prévues ci-dessous :

##### Finalités et bases juridiques du traitement :

Les données personnelles communiquées du participant communiquées dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'Organisateur en sa qualité de responsable de traitement. Les données des participants et du gagnant sont transmises par l'Opérateur à l'Organisateur via le Site, dans le strict cadre du jeu, aux fins d'établir le tirage au sort du gagnant, d'organiser et suivre la distribution de la dotation. Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement du Jeu.

Données personnelles traitées :

- Pour les participants : nom, prénom, adresse électronique, code postal, pays de résidence et si renseigné numéro de téléphone ;
- Pour le gagnant : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone ;
- Pour les demandes d'informations et/ou réclamations : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone.
- 

Destinataire des données personnelles : l'Opérateur, l'Organisateur ainsi que ses partenaires tels que le transporteur qui organise l'acheminement de la dotation.

Durée de conservation des données :

- Pour les participants : 3 ans.
- Pour le gagnant : durée de garantie de la dotation.
- Pour les demandes d'informations et/ou réclamations : 3 ans.

En vertu du RGPD, les participants disposent du droit d'obtenir des informations sur les données à personnelles les concernant traitées par l'Organisateur. En outre, les participants disposent d'un droit de rectification, d'un droit à l'effacement et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données personnelles. Ils disposent également d'un droit à la portabilité des données si les conditions ainsi que du droit de disposer de leurs données après leur mort.

Pour l'exercice des droits précités, les participants doivent s'adresser à l'Organisateur, par mail à l'adresse contact.rgpd@beneteau.group ou par courrier postale à l'adresse suivante : BENETEAU, Direction du Contrôle Interne, 16 boulevard de la Mer à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85800).

**ARTICLE 8.            RESPONSABILITÉ**

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la transmission d'informations erronées par le gagnant.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant.

**ARTICLE 9.            LOI APPLICABLE**

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

## Annexe n°1 – Description de la dotation

### CAP CAMARAT 5.5 CC

Avec moteur YAMAHA F100 LB 74KW

Finition PREMIERE + ELECTRONIC PACK inclus

2023 MODEL YEAR



CARACTERISTIQUES / SPECIFICATIONS	
LONGUEUR HORS TOUT <i>Overall length</i>	5,48 m 17'11"
LONGUEUR COQUE <i>Hull length</i>	5,21 m 17'1"
BAU MAXI <i>Overall beam</i>	2,36 m 7'8"
TIRANT D'EAU COQUE <i>Hull Draft</i>	0,45 m 1'5"
TIRANT D'AIR <i>Air draft</i>	min : 1,5 m 4'11"
POIDS SANS MOTEUR (ENVIRON) <i>Weight without engine (approx.)</i>	780 Kg 1'20 Lbs
CAPACITE CARBURANT (RESERVOIR FIXE) <i>Fuel capacity (fixed tank)</i>	100 L 26 US gal
PUISSANCE MAXI MONO MOTEUR <i>Max engine power for single engine</i>	120 CV/HP 89 Kw
PUISSANCE MAXI BI-MOTEURS <i>Max engine power for twin engines</i>	-
LONGUEUR DE L'ARBRE MOTEUR (MONOMOTEUR) / <i>Shaft length (single engine)</i>	508 mm / 20"
CATEGORIE CE / <i>EC category</i>	C-6
ARCHITECTES / <i>Designers</i>	Sarrazin Design / Jeanneau Design

NAVIGATION-SECURITE / NAVIGATION-SAFETY	
COCKPIT AUTO-VIDEUR / <i>Self draining cockpit</i>	•
SURFACES DE CIRCULATION ANTIDERAPANTES / <i>Non-skid decking</i>	•
LISTON DE PROTECTION DE COQUE / <i>Hull rubrail</i>	•
ANNEAU POUR REMORQUE / <i>Ring for trailer</i>	•
DAVIER / <i>Stem fitting</i>	•
2 TAQUETS D'AMARRAGE AVANT / <i>2 Forward mooring cleats</i>	•
2 TAQUETS D'AMARRAGE ARRIERE / <i>2 Aft mooring cleats</i>	•
PUITS A CHAÎNE AUTOVIDEUR / <i>Self-draining anchor locker</i>	•
BALCONS INOX / <i>Stainless steel pulpits</i>	•
MAINS COURANTES DE COCKPIT ARRIERE / <i>Aft cockpit handrails</i>	•
MAINS COURANTES DE CONSOLE / <i>Console handrails</i>	•
DIRECTION MECANIQUE / <i>Mechanical steering</i>	•
FEUX DE NAVIGATION / <i>Navigation lights</i>	•
RESERVOIR DE CARBURANT INTEGRE AVEC NABLE EXTERIEUR / <i>Fixed Fuel tank with outside fill</i>	•
POMPES DE CALE MANUELLE ET ELECTRIQUE / <i>Manual and electrical bilge pumps</i>	•
AMENAGEMENT DE CONSOLE / CONSOLE INTERIOR LAYOUTS	
PORTE DE CONSOLE REPLIABLE AVEC CAPOT POLYESTER / <i>Folding door console with GRP cover</i>	•
WC CHIMIQUE / <i>Chemical toilets</i>	<input type="checkbox"/> OPTION NON-INCLUSE
POSTE DE PILOTAGE / PILOT STATION	
SIEGES PILOTE ET COPILOTE REGLABLES TYPE BOLSTER (MODELE STANDARD) / <i>Bolster adjustable pilot and copilot seats (standard model)</i>	•
EMPLACEMENT POUR BOITIER LATERAL / <i>Lateral remote control location</i>	•
GARMIN ECHOMAP 72CV UHD + SONDE GT23M-TM / GARMIN Echomap 72CV UHD + GT23M-TM transducer	ELECTRONIC PACK
COMPAS DE ROUTE / <i>Compass</i>	•
JAUGE A CARBURANT / <i>Fuel gauge</i>	•

COCKPIT ARRIERE / AFT COCKPIT	
BANQUETTE ARRIERE COULISSANTE / <i>Aft cockpit sliding bench</i>	•



JEANNEAU

COUSSINS D'ASSISES ARRIÈRES / <i>Aft seats cushions</i>	PREMIERE
DOSSIER DE BANQUETTE ARRIÈRE / <i>Aft bench backrest</i>	PREMIERE
COFFRE DE PLANCHER DE COCKPIT / <i>Deck cockpit locker</i>	•
ECHELLE DE BAIN RELEVABLE / <i>Folding swim ladder</i>	•
PLAGES DE BAIN / <i>Swimming platforms</i>	•
MÂT DE SKI - ARCHE / <i>Ski pole - Arch</i>	OPTION INCLUDE
CADÈNES DE SKI / <i>Ski rings</i>	•
2 PORTE-CANNES / <i>2 Rod holders</i>	PREMIERE
FILET DE RANGEMENT / <i>Storage net</i>	<input type="checkbox"/> OPTION NON-INCLUDE
<b>COCKPIT AVANT / FRONT COCKPIT</b>	
CARRÉ DE COCKPIT AVANT / <i>Forward cockpit saloon</i>	•
COFFRE DE RANGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS LE COCKPIT AVANT / <i>Additional locker for storage in front cockpit</i>	OPTION INCLUDE
COUSSINS DES ASSISES DU CARRÉ DE COCKPIT AVANT / <i>Seats cushions of the forward cockpit saloon</i>	PREMIERE
BANQUETTE FRONTALE DE CONSOLE / <i>Seat in front of the console</i>	•
BAIN DE SOLEIL AVANT (SUPPORT + COUSSINS) / <i>Front sundeck (support + cushions)</i>	OPTION INCLUDE
TABLE DE COCKPIT AVANT / <i>Table for front cockpit</i>	OPTION INCLUDE
<b>EQUIPEMENTS DE CONFORT / COMFORT EQUIPMENTS</b>	
BIMINI PLIANT / <i>Folding bimini</i>	<input type="checkbox"/> OPTION NON-INCLUDE

LEGENDE	
•	Standard, compris dans la dotation
<input type="checkbox"/> OPTION NON-INCLUDE	Equipement en option, <b>non inclus dans la dotation</b>
OPTION INCLUDE	Equipement en option compris dans la dotation
PREMIERE	Niveau de finition en option, compris dans la dotation
ELECTRONIC PACK	Equipement en option compris dans la dotation